



RÉGATE LES LILAS
BLANCS

AVIS DE COURSE

[Régate des Lilas Blancs 2019] - [du samedi 24 au dimanche 25 août 2019] –
[Lézardrieux – Archipel de Bréhat – baie de Paimpol]
[Autorité organisatrice : Loguivy Canot Club] - [Grade 5B]

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES, la régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »
- 1.3 les règlements fédéraux, le règlement des trophées départementaux CCI-22 habitable 2019.
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux [peuvent être tenus d'] arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

- tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A - B - C ou D] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en [5^e - 4^e - 3^e] catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation [côtière] de la Division 240. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

- tous les bateaux du système à handicap [Osiris Habitable]

Les bateaux présentent leur certificat de jauge ou de conformité aux inscriptions.

3.2 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire sur place selon le programme prévu (Voir chapitre 5)

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile 2019 mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition ou leur licence ClubFFVoile 2019 mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, une autorisation parentale pour les mineurs, si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

- ou à défaut une licence journalière FFvoile dont la demande est faite avec le formulaire fourni à l'inscription par le club. **Une licence temporaire FFvoile par bateau est offerte à chaque bateau inscrit afin d'abaisser les frais d'inscription.**

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFvoile doivent présenter au moment de leur inscription, un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing, le certificat de jauge ou de conformité, un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros, et un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

3.5 Flottes : les bateaux sont répartis en 3 flottes selon leur définition et leur groupe de handicap net.

La flotte du Championnat Départemental est répartie en deux catégories :

Flotte 1 - Grande Course-Ailes marines : bateaux dont le groupe OSIRIS net est supérieur ou égal à 18.

Flotte 2 - Course-Groupe CCI : bateaux dont le groupe OSIRIS net est inférieur ou égal à 20.

Dans chaque groupe, grande course et grande course un classement pourra être extrait pour les bateaux équipés en croisière (grands croiseurs en grande course et petits croiseurs en petite course)

Coefficients OSIRIS utilisés lors des classements : Celui de la carte OSIRIS valide présentée à l'inscription.

L'utilisation de cette carte permettant une reconnaissance automatique du bateau et de son skipper doit être privilégiée si le coureur souhaite apparaître au classement national des coureurs de la FFvoile. C'est la règle depuis 2016 pour les bateaux inscrits dans les catégories Course et Grande Course). En l'absence de carte, référence à la table des coefficients OSIRIS de l'année en cours (consultation en ligne sur le site de la FFV à l'adresse suivante : <http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/habitable/HN/FRA/tables/home.asp>). Se référer au règlement du trophée habitable 2019- CCI 22 ports des Côtes d'Armor pour les flottes 1 et 2.

Flotte 3 Multicoques habitables concerné par la jauge multi 2000, mk2



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

4. DROITS A PAYER

Chaque voilier sera régulièrement inscrit dès le paiement de ses frais d'inscription. 39 euros par bateau et 3 euros par équipier. Une licence temporaire FFvoile par bateau est offerte à chaque bateau inscrit afin d'abaisser les frais d'inscription.

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription à la salle des fêtes de Loguivy de la Mer

[Vendredi 23 août] de [18h] à [20h]

[Samedi 24 août] de [10h] à [12h]

5.2 Remise des pinoches et du trophée du talon d'or par l'APOC : samedi 24 août à partir de 19H devant le bar du port

5.3 Repas des équipages : samedi 24 août à partir de 19H45 à la salle des fêtes de Loguivy de la Mer (Tickets disponibles aux inscriptions)

5.4 Jours de course (incluant le prologue du samedi)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
[Samedi 24 août]	[14 h] – Prologue culottes courtes	[Toutes]
[Dimanche 25 août]	[10 h]	[Toutes]

5.5 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après [16h].

5.6 Le prologue du samedi n'est pas pris en compte pour la régate. Il s'agit d'un entraînement préparatoire à la régate pour lequel l'ensemble des équipiers et skippers doivent être en possession d'une licence annuelle ou temporaire 2019, des informations médicales nécessaires et d'une autorisation parentale pour les mineurs. Les bateaux courant avec à bord un(e) jeune équipier(e) de moins de 18 ans concourront pour « le trophée culottes courtes ».

6. **INSTRUCTIONS DE COURSE** : Les instructions de course seront [affichées selon la prescription fédérale]

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront [de type (construit, côtier ou mixte)].

7.2 L'emplacement des zones de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE et en annexe PARCOURS

9. CLASSEMENT

9.1 [1] course devra être validée pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de [3] courses ont été validées, le classement général d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand [3] à [9] courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

9.3 Le système de classement est le suivant : [Système de Points a Minima de l'annexe A]

9.4 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon [le système temps sur temps] et les TMF du guide Osiris 2019.

10. **PLACE AU PORT** : [Accueil au port de Lézardrieux 1 semaine et après, merci dans tous les cas de prendre contact avec la capitainerie du port : 02 96 20 14 22].

11. **LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]** : Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. **COMMUNICATION RADIO [DP]** : Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. **PRIX : remise des prix, le dimanche 25 août à partir de 18H00 à la salle des fêtes de Loguivy de la mer**

14. **DECISION DE COURIR** : La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : [Pierre-Yves Bernard LCC 06 24 30 91 98]

Remerciements : Merci à la ville et au port de Lézardrieux pour leur soutien.



ESTUAIRE DU TRIEUX – ARCHIPEL DE BREHAT – BAIE DE PAIMPOL

